



*Pour adoption*

*13<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AFAPDP*

*16 septembre 2019*

## 12<sup>EME</sup> RAPPORT MORAL DE L'AFAPDP

### INTRODUCTION

---

1. Le présent rapport moral fait état des activités réalisées par l'AFAPDP entre août 2018 et août 2019. Il est présenté par le Président de l'Association le 16 septembre 2019 dans le cadre de la 13<sup>ème</sup> Assemblée générale.
2. A ce jour, 20 autorités de protection des données sont membres adhérents à l'AFAPDP. Le dernier membre à avoir rejoint l'AFAPDP est la Commission nationale de protection des données du Cap-Vert.
3. Parmi les 88 Etats et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (dont 34 observateurs et associés, voir annexe 3), 63 ont adopté une loi nationale de protection des données à caractère personnel et une cinquantaine disposent d'une autorité compétente en la matière.

### PRESENTATION DES ACTIVITES

---

#### ACTIONS INSTITUTIONNELLES

##### Réunions du Bureau de l'AFAPDP et nouvelle composition du Bureau

4. Les membres du Bureau de l'AFAPDP se sont réunis à trois reprises le 9 janvier 2019, le 29 mars 2019 et le 28 août 2019. Les réunions ont eu lieu par conférence téléphonique.
5. M. Chawki Gaddès (Tunisie) a été désigné Président *ad interim* à compter du 1<sup>er</sup> février 2019. Son mandat court jusqu'à la 13<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AFAPDP. Il succède à Jean-Philippe Walter (Suisse)
6. Mme Marie-Laure Denis (France) est devenue Secrétaire générale à compter du 1<sup>er</sup> février 2019. Son mandat court jusqu'à la 13<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AFAPDP. Elle succède à Isabelle Falque-Pierrotin (France).

Organisation de la 11<sup>ème</sup> Réunion des autorités francophones de protection des données et de la 12<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AFAPDP en France les 18 et 19 octobre 2018.

7. Depuis sa création, l'AFAPDP organise chaque année son Assemblée générale et une Conférence annuelle pour discuter de l'évolution des technologies et de leur impact sur les libertés, les droits fondamentaux et la vie privée, dans l'un des pays de ses autorités membres. En 2018, l'AFAPDP a choisi d'organiser, en lieu et place de la Conférence, une réunion fermée de haut-niveau, à Paris.
8. La 11<sup>ème</sup> Réunion a eu lieu le 19 octobre 2019 au siège de la CNIL, à Paris. L'AFAPDP a choisi de réunir ses autorités membres et partenaires autour de deux tables-rondes, afin d'échanger sur les thématiques suivantes :
  - Données personnelles, réseaux sociaux et démocratie (matin)
  - Retour d'expérience des autorités hors UE depuis la mise en œuvre du RGPD, échange d'informations et de bonnes pratiques (après-midi)La première table-ronde a réuni les autorités membres et partenaires de l'AFAPDP, ainsi que des experts de la matière électorale. Il s'agissait d'identifier les enjeux de la protection des données personnelles dans le contexte électoral, notamment à la lumière des révélations *Cambridge Analytica*.
9. La réunion a rassemblé une trentaine de personnes représentant une vingtaine de pays. Au-delà des autorités de protection des données, les débats ont pu bénéficier de l'expertise de représentants du Réseau des compétences électorales francophones, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de Reporters sans frontières et du Conseil de l'Europe.
10. La 12<sup>ème</sup> Assemblée générale s'est également tenue au siège de la CNIL, le 18 octobre.
11. L'Assemblée générale a eu à se prononcer sur la gouvernance de l'AFAPDP. En effet, au 31 janvier 2019, l'autorité Suisse, qui assurait la présidence de l'AFAPDP depuis 2016, en la personne de M. Jean-Philippe Walter, devait se retirer du Bureau de l'Association, laissant ainsi vacant le poste de Président. Son mandat courrait normalement jusqu'à la 13<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AFAPDP.
12. Conformément aux statuts de l'AFAPDP, l'Assemblée générale a donné mandat au Bureau de désigner un Président *ad interim* pour un mandat d'un an, parmi les vice-présidents de l'AFAPDP, dans les conditions prévues par l'article 17.9 des statuts. M. Chawki Gaddès a été élu Président *ad interim* à l'occasion de la 43<sup>ème</sup> Réunion du Bureau le 9 janvier 2019.
13. Les membres de l'AFAPDP ont également adopté les rapports moral et financier pour l'année 2017-2018 et une [résolution sur la propriété des données](#). Avec cette résolution, les membres de l'AFAPDP ont souhaité attirer l'attention sur les discussions qui ont eu lieu à l'échelle régionale et internationale portant sur l'insuffisant retour vers les individus de la richesse créée par la collecte et l'exploitation de leurs données personnelles et rappeler que les données à caractère personnel sont des éléments constitutifs de la personne humaine, qui dispose, dès lors, de droits inaliénables sur celles-ci. Par conséquent, les autorités ont pris fermement position contre la patrimonialisation des données personnelles.

14. L'Assemblée générale a accueilli parmi ses membres la Commission nationale de protection des données du Cap-Vert. Il s'agit du 20<sup>ème</sup> membre de l'AFAPDP.

40<sup>ème</sup> Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée (CICPDVP) à Bruxelles, du 22 au 26 octobre 2018.

15. Les membres de la CICPDVP, les autorités nationales et supranationales de protection des données accréditées par la Conférence, se réunissent depuis 1979. Ils sont désormais plus de 120 parmi lesquels la quasi-totalité des autorités membres de l'AFAPDP. L'AFAPDP a été accréditée comme observateur en 2012. Son accréditation en tant que membre observateur a été renouvelée en 2016 pour 3 ans.

16. Les membres de l'AFAPDP ont participé activement à la conférence de Bruxelles. L'AFAPDP a œuvré à la présence des autorités francophones à la session fermée et à la session ouverte, afin de garantir que cette enceinte demeure un espace multiculturel.

17. L'AFAPDP a contribué à promouvoir la représentation des autorités francophones en prenant en charge la participation de 6 participants parmi ses membres.

18. La session fermée de la Conférence a vu l'adoption d'une feuille de route sur le futur de cette organisation. En effet, à l'initiative de la CNIL (France) et du CPVP (Canada), la session fermée a été l'occasion d'interroger les membres sur leurs attentes et ambitions vis-à-vis de la CICPDVP. Pour rappel, l'AFAPDP avait tenu d'une réunion sur le futur de la Conférence en marge des célébrations de son 10<sup>ème</sup> anniversaire, en décembre 2017 à Paris. La session ouverte de la Conférence avait pour thème « *Debating Ethics : Dignity and Respect in data driven life* ». L'AFAPDP a présenté aux membres de la CICPDVP sa résolution sur la propriété des données personnelles.

## **PARTENARIATS INSTITUTIONNELS**

### Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et réseaux institutionnels de la Francophonie

19. La Direction des Affaires Politiques et de la Gouvernance Démocratique de l'OIF est le partenaire historique de l'AFAPDP. L'OIF a en effet encouragé la création de l'AFAPDP et apporte un soutien stratégique et financier depuis 2008. L'Organisation est membre observateur au Bureau et à l'Assemblée générale. A ce titre, de nombreuses activités communes à l'OIF et à l'AFAPDP sont organisées chaque année.

20. Avec le soutien de l'OIF, le Réseau francophone des régulateurs médias (REFRAM) a organisé à Tunis, en juin 2019, un séminaire intitulé "Internet, réseaux sociaux et processus électoraux". Cette thématique fait directement écho à la réunion de l'AFAPDP organisée en octobre 2018 à Paris (voir points 8 et 9). Une représentante de la CNIL française est intervenue au nom de l'AFAPDP.

### Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : rapport et résolution sur protection des données dans l'espace francophone

21. L'APF est l'organe consultatif de l'OIF. Elle est composée de sections de représentants issus de 78 parlements et organisations interparlementaires. Elle adopte des textes, conduit des actions de coopération interparlementaire et participe à des missions d'observation électorale. L'AFAPDP encourage ses adhérents à prendre contact avec leurs parlementaires nationaux membres de l'APF et à diriger leurs missions de plaidoyer auprès de ces représentants.
22. La Commission des affaires parlementaires de l'APF a associé l'AFAPDP à plusieurs travaux : en 2014-2015 sur les enfants sans identité, en partenariat avec l'Association du notariat francophone (ANF). Deux auditions de représentants de l'AFAPDP ont eu lieu à Paris et à Berne. Les travaux et auditions ont conduit à l'adoption d'une *Résolution sur les enfants sans identité* par l'APF lors de sa session plénière du 7 au 20 juillet 2015 à Berne. Celle-ci recommande notamment la création d'un registre central d'état civil sous le contrôle d'une instance en charge de veiller à la protection des données personnelles.
23. Depuis 2015, l'AFAPDP a été associée à la rédaction d'un rapport sur les autorités de protection des données personnelles de l'espace francophone. Pour rappel, le rapport a été définitivement adopté à Québec en 2018 et les parlementaires ont également entériné le projet de résolution sur la protection des données personnelles dans l'espace francophone, en tenant compte de certains des commentaires émis par l'AFAPDP.
24. Lors de la session de l'APF qui s'est tenue à Ottawa le 25 avril 2019, deux représentants du CPVP (Canada) ont été auditionnés par la commission des affaires parlementaires. Ils ont pu, lors de leur intervention, décrire les activités du CPVP, et rappeler le rôle joué par l'AFAPDP dans la sensibilisation des pays qui n'ont toujours pas légiféré, sur l'importance de la protection de la vie privée, de la création d'autorités indépendantes.
25. Suite à cette audition, l'AFAPDP a de nouveau été sollicitée afin de faire part de ses commentaires au sujet d'une proposition de Loi-cadre relative à la protection des données personnelles. Ces derniers ont tous été intégrés au projet qui a été adopté en juillet 2019 à l'occasion de la Commission des affaires parlementaires de l'APF à Abidjan.

#### Conseil de l'Europe.

26. L'AFAPDP et le Conseil de l'Europe coopèrent depuis plusieurs années. L'AFAPDP est membre observateur du Comité consultatif de la Convention 108 depuis 2008. Elle a suivi les étapes de la révision de la Convention depuis 2011 et a contribué à la promotion de la Convention dans les pays francophones à travers les interventions des représentants de l'organisation lors des conférences de l'AFAPDP, la diffusion d'informations et documents de travail, la participation aux discussions. En 2017 et en 2018, plusieurs pays francophones ont été invités à adhérer à la Convention et à participer aux réunions du Comité consultatif, signe d'un intérêt à entamer des réformes et des démarches vers une adhésion. La Tunisie, le Cap-Vert et le Mexique sont devenus respectivement les 51<sup>ème</sup>, 52<sup>ème</sup> et 53<sup>ème</sup> Etats-parties à la Convention.
27. Pour information, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté en mai 2018 le Protocole d'amendement à la Convention 108. Le Protocole a été ouvert à signature le 10 octobre 2018. A ce

jour, 31 Etats ont signé ce protocole, dont 19 sont membres, observateurs ou associés de l'OIF et 6 dont les autorités de protection des données personnelles sont membres de l'AFAPDP.

#### Groupe de travail sur la protection des données dans l'action humanitaire.

28. La résolution sur la protection des données et l'action humanitaire internationale a été adoptée par les autorités de protection des données personnelles du monde entier à l'occasion de la 37<sup>ème</sup> Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles et à la vie privée, qui s'est tenue en 2015 à Amsterdam. Cette résolution a été initiée par l'AFAPDP et le Réseau Ibéro-américain des autorités de protection des données personnelles. C'était la première fois que deux réseaux linguistiques unissaient leurs efforts et proposaient conjointement une résolution à leurs homologues internationaux.
29. Partant du constat que l'action humanitaire vise à protéger et assister les personnes vulnérables en cas de conflits armés et autre situations de violence et de catastrophes naturelles, et que les technologies sont de plus en plus utilisées, notamment pour identifier les bénéficiaires, les autorités se sont engagées à :
- analyser les exigences en matière de protection des renseignements personnels et de la vie privée dans le contexte de l'action humanitaire ;
  - répondre à la demande de coopération des acteurs humanitaires pour développer des lignes directrices prenant en considération les spécificités de l'action humanitaire internationale.
30. Un groupe de travail ad hoc sur la question a par la suite été créé, au sein duquel se trouvaient notamment l'AFAPDP, un représentant du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), en charge de la coordination du groupe. Des autorités, des organisations humanitaires et des experts se sont réunis au sein d'ateliers thématiques abordant les nouvelles technologies au service de l'action humanitaire (*data analytics*, drones, biométrie, *cash transfer*, ...) et les impératifs de protection des données personnelles qui s'y rapportaient. Ces ateliers ont mis en lumière la nécessité d'identifier et de mettre à disposition des professionnels de l'action humanitaire les bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles. Dans le cadre de sa mission, le groupe de travail ad hoc a mené des séances de travail avec le CICR et le Brussels Privacy Hub, où a émergé l'idée de créer un manuel pratique à l'usage des professionnels.
31. Le manuel reprend les principes fondamentaux et les bases légales de la protection des données personnelles et consacre un chapitre à chacune des technologies basée sur l'exploitation des données personnelles utilisée dans le contexte de l'action humanitaire. Le Manuel sur la protection des données dans l'action humanitaire internationale - *Handbook on Data Protection in Humanitarian Action* – est disponible (en anglais) sur le site du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le manuel a été présenté pour la première fois lors de la 11<sup>ème</sup> Conférence francophone de Tunis, le 4 septembre 2017.
32. Le Groupe de travail créé au sein de la Conférence internationale a été dissout lors de la 39<sup>ème</sup> Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles et à la vie privée, à Hong-Kong. Toutefois, la coopération entre l'AFAPDP et le CICR se poursuit puisque

l'association a été sollicitée pour faire partie du Comité consultatif mis en place dans le cadre de la mise à jour du Manuel.

33. La première réunion du Comité consultatif s'est tenue en octobre 2018 à Bruxelles. Cinq ateliers ont été organisés durant le premier semestre de l'année 2019 sur les thématiques suivantes : *Blockchain*, identité numérique, réseaux sociaux, intelligence artificielle et *Connectivity as aid*. L'AFAPDP a permis de faire valoir l'expertise francophone sur ces sujets.
34. La phase de relecture du manuel mis à jour devrait débuter courant août ou septembre 2019.

## COMMUNICATION

35. Le site internet et le compte Twitter de l'AFAPDP sont les deux principaux outils de communication grand public. Ils sont un support pour recueillir et diffuser des informations sur la protection des données dans l'espace francophone.
36. En 2019, un nouvel outil est venu compléter ce dispositif. Il s'agit d'une plateforme de travail collaboratif et d'échanges d'information « [Wimi](#) », à l'usage exclusif des membres de l'AFAPDP. Cet outil permettra à terme de favoriser les échanges de potentiels futurs groupes de travail de l'AFAPDP, de renforcer la circulation de l'information, de constituer une base bibliographique et doctrinale facilement accessible. Un webinaire de présentation de l'outil doit être organisé pour permettre aux membres d'exploiter pleinement les potentiels de cette plateforme.
37. Le site internet de l'AFAPDP, [www.afapdp.org](http://www.afapdp.org), a reçu plus de 240 000 visites entre août 2018 et août 2019. Ces chiffres sont stables par rapport à l'année précédente. La partie « Actualités » recueille le plus de clics. Les membres sont encouragés à faire parvenir les communiqués de presse et actualités qu'ils souhaitent diffuser afin de profiter des audiences du site.
38. Entre août 2018 et août 2019, le compte twitter de l'AFAPDP ([@afapdp](#)) a élargi son audience à 66 nouveaux abonnés.

## ACTIVITES A VENIR

13<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AFAPDP, 16 septembre 2019 et 12<sup>ème</sup> Conférence des autorités francophones de protection des données personnelles, 17 septembre 2019, à Dakar, Sénégal.

39. L'Assemblée générale a choisi de se réunir à Dakar en 2019, à l'invitation de la Commission de protection des données du Sénégal. L'Assemblée générale réunira les Présidents d'autorités francophones membres de l'AFAPDP et les observateurs. Elle sera l'occasion notamment :
- D'adopter le rapport moral pour l'année 2018 ;
  - D'adopter le rapport financier de l'année 2018 ;
  - D'élire les nouveaux membres du Bureau pour la période 2019-2022 ;
  - De débattre de la stratégie de l'AFAPDP pour les prochaines années ;
  - D'examiner les candidatures au statut de membre, observateur ou associé.

40. Par ailleurs, le mandat des membres du Bureau élus à l'occasion de la 10ème Assemblée générale de l'AFAPDP, qui s'est déroulée le 23 septembre 2016 à Ouagadougou, arrivera à échéance cette année. L'Assemblée générale sera donc amenée à désigner :
- Un président ;
  - Un secrétaire général et trésorier ;
  - Trois vice-présidents, conformément à la décision de la 10ème Assemblée générale d'élargir le nombre de vice-présidents.
41. Le travail de promotion du droit à la protection des données personnelles mené depuis 12 ans par l'AFAPDP contribue efficacement à la mise en œuvre des dispositions contenues dans la Déclaration de Bamako et dans la Stratégie de la Francophonie numérique, à savoir respectivement « progresser vers la démocratie par le développement économique et social [...] » et « édifier des sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques [...] ». La particularité de la vision francophone de la protection des données personnelles repose sur la place prépondérante de l'humain au cœur de la société numérique.
42. Le numérique représente pour les Etats et les entreprises une opportunité économique qui n'est plus à démontrer. Dans l'espace numérique mondial, le sujet de droit est ainsi principalement perçu comme un consommateur. Les dispositions juridiques permettant de protéger cet e-consommateur se sont d'ailleurs multipliées dans de nombreux pays, même s'il subsiste des disparités plus ou moins grandes de l'un à l'autre.
43. Le numérique représente également un progrès démocratique sans précédent en favorisant l'accès et la circulation de l'information, l'échange d'idées de part et d'autre d'un spectre politique donné, le lien entre le citoyen et ses élus ou son administration. Les technologies les plus innovantes (intelligence artificielle, données ouvertes, chaîne de blocs, ...) peuvent être mises au service d'un renouveau de la démocratie. L'actualité de ces dernières années a cependant démontré qu'en l'absence d'un cadre juridique robuste, ces technologies peuvent constituer un facteur de fragilisation de la démocratie et de l'Etat de droit (surveillance de masse ou déstabilisation des processus démocratiques).
44. Partant de ce constat et à la lumière de l'agenda institutionnel francophone, l'AFAPDP a choisi de faire émerger une thématique unique pour sa Conférence annuelle à Dakar : le citoyen numérique. Les conclusions de cette conférence pourraient servir à alimenter une réflexion des autorités francophones de protection des données personnelles et démontrer que la protection des données personnelles est l'un des moyens de garantir le respect de l'Etat de droit, des droits de l'Homme et de la démocratie dans nos sociétés.

41<sup>ème</sup> Conférence internationale à Tirana, du 21 au 25 octobre 2019.

45. L'AFAPDP soutiendra l'autorité hôte de la Conférence, l'IDP d'Albanie dans la promotion d'un évènement multiculturel et multilingue. Elle encouragera ainsi comme chaque année la participation des autorités francophones de protection des données à la 41ème CICPDVP à Tirana et participera financièrement aux frais d'interprétariat, afin de rendre l'évènement accessible au plus grand nombre.



## ANNEXES

---

### Annexe 1 : Membres, observateurs et partenaires

#### Liste des autorités membres

- ALBANIE: Commissaire au droit à l'information et à la protection des données personnelles
- ANDORRE: Agència Andorrana de Protecció de Dades
- BELGIQUE: Autorité de protection des données
- BÉNIN: Autorité de protection des données à caractère personnel
- BURKINA FASO: Commission de l'informatique et des libertés
- CANADA: Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
- CANADA – PROVINCE DE QUÉBEC: Commission d'accès à l'information
- CAP-VERT : Commission nationale de protection des données
- CÔTE D'IVOIRE: Autorité de régulation des télécommunications et des TIC
- FRANCE: Commission nationale de l'informatique et des libertés
- GABON: Commission nationale de protection des données à caractère personnel
- GRÈCE: Autorité hellénique de protection des données
- LUXEMBOURG: Commission nationale pour la protection des données
- MALI: Autorité de protection des données à caractère personnel
- MAROC: Commission nationale pour le contrôle des données à caractère personnel
- MAURICE: Data Protection Office
- MONACO: Commission de contrôle des informations nominatives
- SÉNÉGAL: Commission des données personnelles
- SUISSE: Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
- TUNISIE: Instance nationale de protection des données à caractère personnel

#### Pays, organisations et autorités ayant des interactions avec l'AFAPDP ou adhésion en cours

- JERSEY: Commissariat à l'information
- CICPDVP
- CAMEROUN: Autorité de régulation des Télécoms, Centre national de développement informatique et Ministère des Relations extérieures
- REPUBLIQUE DU CONGO: Ministère des Postes, des communications et de l'économie numérique

#### Organisations et réseaux partenaires

- Organisation internationale de la Francophonie
- Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Conseil de l'Europe
- Comité international de la Croix-Rouge

## Annexe 2 : Membres du Bureau

Chawki Gaddès (Tunisie) Président *ad interim*

Marguerite Bonane Ouedraogo (Burkina Faso) Vice-présidente

*Vacance* (Belgique) Vice-président

Marie-Laure Denis (France) Secrétaire générale

Bertrand Levant (OIF) Observateur

### Annexe 3 : Carte du monde de la Francophonie

